

PREUVES EXIGÉES POUR OBTENIR L'AUTORISATION D'UTILISER UN SYSTÈME D'ÉLIMINATION DES EAUX USÉES

En vertu du *Règlement sur les systèmes d'élimination des eaux usées*, une reproduction photographique des différentes étapes d'installation doit être fournie à un agent du Service d'hygiène de la santé dans les 30 jours suivant l'installation d'un système d'élimination des eaux usées. Aucune autorisation d'utiliser un système d'élimination des eaux usées ne sera délivrée tant qu'un dossier photo montrant que les normes de conception ont été respectées n'a pas été dûment fourni. On trouvera ci-dessous la liste des photos et autres documents à fournir en vue d'obtenir l'autorisation d'utilisation.

Le numéro de permis et la description officielle de la propriété où le système d'élimination des eaux usées est installé doivent figurer au dos de toutes les photos (voir ci-après la numérotation à utiliser). Le numéro de photo, suivant la numérotation indiquée dans la liste de vérification qui suit, doit également figurer sur chaque photo.

Si les photos n'illustrent pas clairement l'installation du système d'élimination des eaux usées ou si le dossier photo est incomplet, la délivrance de l'autorisation d'utiliser le système pourra être retardée. Utilisez la liste de vérification ci-après pour vous assurer que vous avez bien fourni toutes les photos et tous les documents exigés pour votre système d'élimination des eaux usées.

Liste de vérification

Fosses septiques et réservoirs d'eaux usées

Dans le cas d'une fosse septique ou d'un réservoir d'eaux usées, les photos doivent montrer :

- 1. Les gradations (ex. marques) de volume sur la fosse ou le réservoir.
- 2. La marque ou l'étiquette d'homologation sur la fosse septique ou le réservoir d'eaux usées (ex. CAN/CSA-B66).
- 3. La tranchée de la conduite d'amenée des eaux usées du bâtiment desservi à la fosse ou au réservoir – les raccords flexibles doivent être visibles (un de chaque côté dans le cas de la fosse septique).
- 4. La fosse septique ou le réservoir d'eaux usées remblayé au niveau d'origine du sol. La photo doit montrer les tuyaux de nettoyage et d'inspection, ainsi que l'emplacement par rapport au bâtiment desservi (s'il existe) ou à d'autres repères permanents.
- De plus, joindre une copie de l'Avis d'installation d'une fosse septique ou d'un réservoir d'eaux usées dûment rempli par l'installateur.*

****Nota :** À la place des photos 1 et 2, vous pouvez joindre un reçu contenant un numéro de série pouvant être lié aux normes de conception du réservoir.

Dans le cas d'un réservoir d'eaux usées, inclure une photo montrant :

- 5. L'indicateur de niveau élevé et le dispositif automatique d'arrêt d'eau.
- De plus, joindre la preuve écrite (signée par un entrepreneur-électricien ou par un électricien qualifié) que toutes les installations électriques du système sont conformes aux exigences et fonctionnent correctement.*
- Joindre également le formulaire Avis d'installation et engagement à l'entretien d'un réservoir d'eaux usées dûment rempli.*

Dans le cas où un réservoir d'eaux usées est susceptible de subir une poussée hydrostatique, p. ex. en raison d'un niveau élevé de la nappe phréatique ou d'une installation en zone inondable, inclure une photo montrant :

- 6. Le système d'ancrage (harnais, tendeurs, câbles).
- 7. Le bloc d'ancrage ou la dalle de béton.

* Dans le présent document, les expressions désignant des personnes visent à la fois les hommes et les femmes.

Systeme d'absorption par le sol

Dans le cas d'un systeme d'absorption par le sol, inclure une photo montrant :

- 8. La fosse devant recevoir le systeme, incluant une vue en coupe du sol (montrant le profil du sol).
- 9. Une vue d'ensemble du systeme d'absorption par le sol remblayé au niveau du sol naturel d'origine, de tous les tuyaux de nettoyage et d'inspection, du bâtiment desservi (s'il existe) ou d'autres repères permanents.
- 10. La conduite de distribution, à découvert, ainsi que le nombre total d'embranchements.
- 11. Une photo illustrant la longueur du systeme (ex. photo sur laquelle figure la longueur du systeme à partir de la conduite de distribution jusqu'au tuyau de nettoyage se trouvant à l'extrémité du champ d'absorption; photo prouvant que des travaux de creusage ont eu lieu au-dessus du systeme d'absorption par le sol ou que le sol ou la végétation se trouvant à cet endroit ont été perturbés).
- De plus, joindre le formulaire Avis d'installation et engagement à l'entretien d'un réservoir d'eaux usées dûment rempli.*

Si l'installation du systeme d'absorption par le sol a lieu dans un sol ayant un taux de percolation inférieur à 5 minutes par pouce), inclure une photo montrant :

- 12. La profondeur de la couche de sable filtrant (une règle ou un autre instrument de mesure doit figurer sur la photo).

Si le systeme d'absorption par le sol est installé sur une couche de gravier drainant, inclure une photo montrant :

- 13. Le gravier drainant et la profondeur de la couche de gravier drainant (une règle ou un autre instrument de mesure doit figurer sur la photo).
- 14. Le gravier drainant recouvert du géotextile ou de l'isolant rigide (ex. panneaux de styromousse).

Si le systeme d'absorption par le sol est doté de chambres d'infiltration, inclure une photo montrant :

- 15. Les chambres d'infiltration (seules les extrémités avant et arrière doivent être visibles); dans le cas d'une configuration en sections, fournir une photo de chaque étape de l'installation des chambres.

Systeme de pompage (relevage de l'effluent vers un systeme d'absorption par le sol situé à une élévation supérieure)

Si le systeme d'élimination des eaux usées doit contenir une pompe mécanique (installée dans un compartiment de la fosse septique) afin de relever l'effluent de la fosse vers un systeme d'absorption se trouvant à une élévation supérieure, vous devez inclure une photo montrant :

- 16. La conduite de refoulement traversant la fosse septique.
- 17. La pompe installée dans la chambre de pompage (compartiment de la fosse septique), et posée sur sa base ou sur un autre dispositif destiné à la surélever.
- 18. La conduite de refoulement remblayée (monticule).
- 19. Le systeme d'alarme de niveau élevé et le dispositif automatique d'arrêt d'eau (coupure de l'alimentation électrique de la pompe du systeme d'alimentation en eau du bâtiment).
- De plus, joindre un croquis illustrant la configuration du systeme de pompage et indiquant l'emplacement de la conduite de refoulement.*
- Joindre également les documents à l'appui (analyse justificative) de la conception du poste de pompage et les caractéristiques techniques touchant le choix de la pompe, les dispositifs de commande (niveaux de déclenchement des interrupteurs à flotteurs), la conduite de refoulement (type, diamètre, cote, isolant) et l'élévation et la longueur de la conduite d'amenée de l'effluent de la fosse septique au systeme d'absorption.*

Analyse des sols et essai(s) de percolation

20. Dossier photo de l'analyse des sols (la profondeur de la fouille doit être illustrée au moyen d'une règle ou d'un autre instrument de mesure figurant sur la photo). La fouille doit être effectuée à moins de 20 pieds (6 mètres) et à une profondeur de 4 pieds (1,2 m) de plus que l'excavation devant recevoir le système.
21. Dossier photo des essais de percolation (la profondeur du trou d'essai doit être illustrée au moyen d'une règle ou d'un autre instrument de mesure figurant sur la photo). L'essai de percolation doit être effectué à moins de 20 pieds (6 mètres) et à la même profondeur que l'excavation devant recevoir le système.

Système d'élimination des eaux usées installé sans permis

- Si votre système d'élimination des eaux usées a été installé sans permis, expliquez pourquoi vous avez omis de soumettre une demande de permis.

Inclure toute photo d'un élément du système d'élimination des eaux usées jugée nécessaire, même si cet élément ne figure pas dans liste ci-dessus.

- Toutes les exigences en matière de preuves relativement à mon système ont été satisfaites, les cases qui s'appliquent ont été cochées et toutes les photos et autres pièces sont annexées aux présentes.**

Signature du demandeur

Date

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les systèmes d'élimination des eaux usées au Yukon, communiquer avec le Service d'hygiène du milieu.

Faire parvenir le présent formulaire au :

Service d'hygiène du milieu
2 Hospital Road, Whitehorse (Yukon) Y1A 3H8
Téléphone : 867-667-8391 Sans frais 1-800-661-0408, poste 8391 Télécopieur : 867-667-8322
Courriel : environmental.health@gov.yk.ca